

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME I

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau (2) : **Gérard Bouillot**

Date et signature (2) : 27 mai 2002

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

FORMATION CONTINUEE POUR INFIRMIERS(ERES) : ASSERTIVITE ET PRISE DE PAROLE

CODE DE L'U.F. (3) <i>82460103451</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 804
---------------------------------------	---

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1.... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1.... page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de :
 - du degré : (1) transition (1) inférieur (1) qualification (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input checked="" type="radio"/>	Paramédical	<input checked="" type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : *30.05.2002*

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Reprise en annexe n° 3.... de 1 page(s) (2)

8. Programme du cours : Repris en annexe n° 4..... de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5..... de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6..... de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) <i>P2 46 010 34 51</i>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 804
---	---

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du cours</u> (2)	<u>Classement du (des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
<i>Séminaire sur l'approche professionnelle de la prise de parole</i>	CT	F	72
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	16
		Total des périodes	88

12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

neant *CRD*

- b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

18 JUIL. 2002

Date :

Signature : *AC*
A. COLLINET
ADM. PEDAG.

2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

FORMATION CONTINUEE POUR INFIRMIERS(ERES) : ASSERTIVITE ET PRISE DE PAROLE

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant travaillant dans le cadre d'une structure professionnelle comme infirmier(ère) :

- de s'affirmer en tant que professionnel au sein de son équipe de travail et/ou de son institution ;
- d'analyser les conditions de la prise de parole professionnelle ;
- de prendre la parole de manière assertive dans la pratique quotidienne.

FORMATION CONTINUEE POUR INFIRMIERS(ERES) : ASSERTIVITE ET PRISE DE PAROLE

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

1. Capacités préalables

Dans le cadre de l'exercice de sa profession d'infirmier(ère) :

- identifier le fonctionnement et les circuits d'information au sein de la structure professionnelle où il travaille ;
- rendre compte de la manière dont il se situe au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- exprimer par écrit la synthèse d'une réflexion personnelle ainsi que le fruit de la lecture d'une bibliographie professionnelle.

2. Titres pouvant en tenir lieu

- diplôme d'infirmier(ère) gradué(e) de l'enseignement supérieur paramédical de type court de plein exercice ou de promotion sociale ;
- brevet d'infirmier(ère) hospitalier(ère) ou d'infirmier(ère) en santé mentale.

FORMATION CONTINUEE POUR INFIRMIERS(ERES) : ASSERTIVITE ET PRISE DE PAROLE

ANNEXE 3

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de 16 apprenants.

FORMATION CONTINUEE POUR INFIRMIERS(ERES) : ASSERTIVITE ET PRISE DE PAROLE

ANNEXE 4

PROGRAMME DU COURS

SEMINAIRE SUR L'APPROCHE PROFESSIONNELLE DE LA PRISE DE PAROLE

Aspects institutionnels

L'apprenant sera capable :

- de schématiser les relations de l'infirmier(ère) au sein de son institution ;
- d'identifier les tensions ou relations conflictuelles au sein de l'institution ;
- de reconnaître les caractéristiques et les limites de la communication infirmière professionnelle ;
- d'identifier les trois niveaux de prévention ou de solution des tensions ou conflits dans l'institution, à savoir le niveau fonctionnel, le niveau politique ou stratégique, le niveau philosophique ou éthique ;
- d'identifier les ressources personnelles, matérielles, organisationnelles et institutionnelles pour une prise de parole infirmière professionnelle.

Aspects éthiques

L'apprenant sera capable :

- d'expliciter les enjeux éthiques de la prise de parole de l'infirmier(ère), les enjeux au niveau personnel, institutionnel et leurs répercussions au niveau des patients et des partenaires de soins ;
- d'identifier l'apport des différentes disciplines et approches professionnelles dans une discussion d'équipe ;
- d'identifier les conditions éthiques indispensables au bon fonctionnement d'une bonne communication : liberté de parole, pluralité des convictions, intérêt égal des diverses interventions, pas de jugement sur les personnes, respect du secret professionnel ;
- d'expliquer le fonctionnement du Comité d'éthique hospitalier, de situer la place et le rôle de l'infirmier(ère) au sein de ce comité, d'y simuler une prise de parole, de participer aux débats, d'y amener les problématiques éthiques des infirmiers(ères).

Aspects psychologiques

L'apprenant sera capable :

- d'identifier clairement ses besoins, ses opinions et ses attentes au sujet de la prise de parole professionnelle ;
- de se positionner clairement dans la relation professionnelle ;
- d'accueillir et de gérer ses émotions ;
- de se protéger du regard et du jugement d'autrui ;
- d'ajuster son comportement non-verbal ;
- de prendre la parole d'une manière claire, assertive et synthétique ;
- de comprendre les jeux de pouvoir et de négocier dans un conflit.

FORMATION CONTINUEE POUR INFIRMIERS(ERES) : ASSERTIVITE ET PRISE DE PAROLE

ANNEXE 5

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant sera capable au travers d'un travail écrit et/ou un exposé-débat :

- d'analyser une situation issue de son expérience professionnelle à l'occasion de laquelle il est amené à prendre la parole ;
- de proposer une stratégie de prise de parole professionnelle et assertive et de l'argumenter selon un triple point de vue : institutionnel, éthique et psychologique.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte de la pertinence des propositions émises et de la qualité de l'intégration des différentes approches développées : institutionnelle, éthique et psychologique.

FORMATION CONTINUEE POUR INFIRMIERS(ERES) : ASSERTIVITE ET PRISE DE PAROLE

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'un diplôme de l'enseignement supérieur à orientation paramédicale, sociale ou psychologique et d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans en matière de communication dans le secteur de la santé. Pour la partie « **Aspects psychologiques** », l'expert sera un psychologue ayant une expérience d'au moins trois ans en matière de communication dans le secteur de la santé.